

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Pascal TERRASSE et Christine MALFOY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de BOURG SAINT ANDEOL lors de la Commission Permanente du 3 juillet 2017 :

385 € au Collège Le Laoul à Bourg St Andéol, au titre du dispositif en faveur de l'éducation nutritionnelle.

Au titre de la politique de l'eau :

- **45 200 €** à la commune de St Montan pour l'extension du réseau d'assainissement au quartier La Plaine du Cours et Moynache.
- **13 600 €** au Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Cité du Barrage à St Montan, pour l'extension du réseau d'assainissement au quartier Les Tuilières.
- **30 070 €** à la commune de Larnas pour l'assainissement du hameau de Valgayette.

1 300 € au Centre International Construction et Patrimoine de Viviers pour son projet d'action citoyenne.

3 700 € répartis au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales en faveur : du Photo-Club Bourguésan pour l'exposition photos 2017 ; de Bourg en Transition pour la fête de la transition « Les Soleillades 2017 » ; du Comité des Fêtes Bourguésan pour le Corso de Pentecôte ; de l'Atelier d'Yzeure à St Montan pour la 2^{ème} édition de la fête médiévale ; de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche pour la fête de la science 2017 et le festival Terre des Mômes 2017.

10 000 € à la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche au titre des aides pour l'emploi d'un coordonnateur jeunesse.

29 000 € à la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche au titre des actions jeunesse dans le cadre du dispositif AJIR.

3 475 € à la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche au titre du soutien au fonctionnement du Relais d'assistant maternel de Bourg St Andéol.

1 000 € répartis au titre de l'aide aux actions des associations agréées jeunesse et éducation populaire, en faveur de la Troupe Sauvage à Bourg St Andéol et de l'Amicale Laïque à Viviers.

... / ...

1 000 € attribués à une auto-école du canton dans le cadre du dispositif « un permis pour l'emploi », afin d'accompagner 2 jeunes porteurs d'un projet socio-professionnel.

1 990 € correspondant à une subvention d'équipement allouée à l'association bourguésanne pour l'enfance.

800 € à l'Amicale Laïque de Bourg St Andéol pour ses projets élaborés au titre du soutien à la parentalité.